

# Tarifs Permis C ou CE



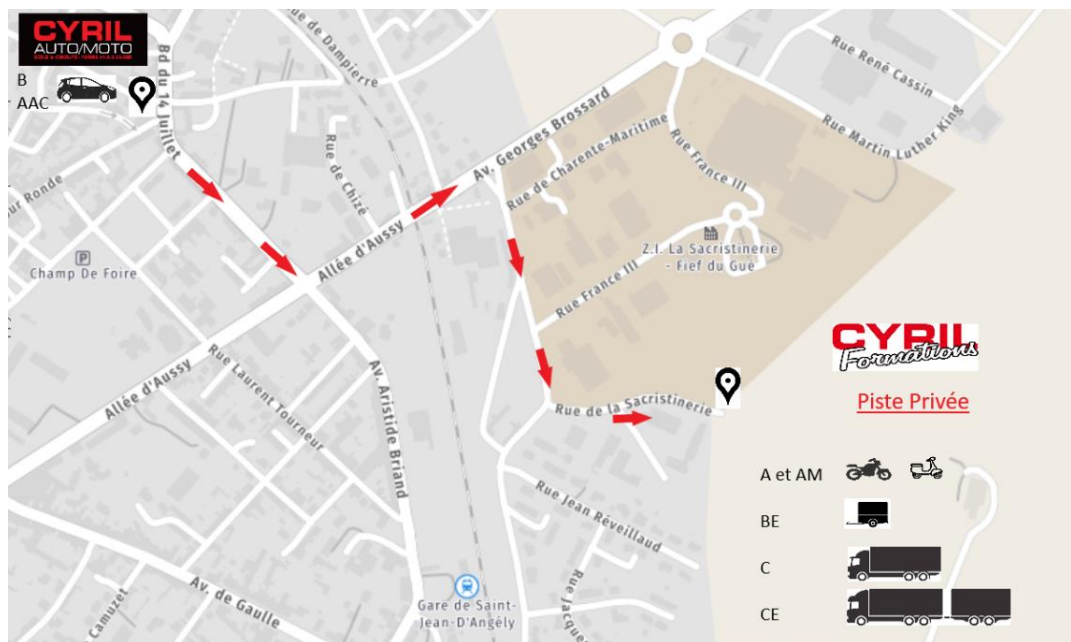
## TARIFS PERMIS C OU CE

AVEC OU SANS CODE

### Pratique :

Frais de Gestion	0 €
Formation de 70 Heures	2 160 €
Examen Plateau	0 €
Examen Circulation	0 €
<b>TOTAL FORMATION</b>	
	<b>2 160 €</b>

Formation finançable par le Compte Personnel de Formation



40 Boulevard du 14 Juillet 17400 Saint Jean D'Angely

Tel : 05 .46.33.09.27 - @:[cyrilautomoto@orange.fr](mailto:cyrilautomoto@orange.fr)

Site Web : [cyril-auto-moto.fr](http://cyril-auto-moto.fr)

Horaires d'ouvertures :

Lundi 14h- 18h

Du mardi au vendredi 9h – 12h et 14h

Samedi 9h-12h



# Permis C ou CE



**Permis C** : permet de conduire un véhicule ayant un PTAC supérieur à 3500 kg et à ce véhicule peut être attelée une remorque dont le PTAC est inférieur ou égal à 750 kg. Pour obtenir le permis C il faut être titulaire du permis B et être âgé de 21 ans.

**Permis CE** : permet de conduire des véhicules de la catégorie C attelés d'une remorque ou semi-remorque dont le PTAC est supérieur à 750 kg. Pour obtenir le permis CE il faut être titulaire du permis C et être âgé de 21 ans au moins

## LES ENJEUX DE LA FORMATION AU PERMIS DE LA CATEGORIE C

Conduire un véhicule ou un ensemble de véhicules affectés au transport de marchandises comporte des risques inhérents aux caractéristiques de ces véhicules. C'est pourquoi le programme de formation proposé, vise l'acquisition de cinq compétences principales.

- Maîtriser le maniement du véhicule ou de l'ensemble dans un trafic faible ou nul.
- Effectuer les vérifications courantes de sécurité du véhicule ou de l'ensemble et effectuer les exercices de maniabilité.
- Appréhender la route en fonction du gabarit du véhicule ou de l'ensemble dans des conditions normales de circulation.
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Pratiquer une conduite sûre, autonome et économique.

A l'issue de votre formation vous serez présentés aux épreuves d'examen. Si nécessaire vous devrez passer l'épreuve théorique générale. L'épreuve pratique, elle, se déroule en deux phases.

### Les épreuves de l'examen :

**L'épreuve théorique générale** vérifie que vous possédez les connaissances nécessaires pour pouvoir vous déplacer en sécurité parmi les autres usagers. L'examen se déroule dans un centre agréé par le ministère de l'intérieur.

Suite à la réussite à l'épreuve théorique il sera possible de vous présenter aux épreuves pratiques lorsque votre niveau de conduite le permettra. Vous serez alors accompagné par l'un de nos formateurs.

**L'épreuve pratique** comporte deux phases.

**L'épreuve hors circulation** constitue une admissibilité pour **l'épreuve en circulation**.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

- L'objectif de l'épreuve hors circulation est d'évaluer le niveau des savoirs et des savoir-faire que vous avez acquis : réglementation des transports, code de la route, sécurité et signalisation routières, chargement, mécanique et vérifications du véhicule, manœuvres, dételage et attelage pour les ensembles. La durée de l'épreuve est de 30 minutes pour la catégorie C et d'une heure pour la catégorie CE.
- L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer les aptitudes que vous avez acquises pour procéder aux vérifications et contrôles avant le départ du véhicule ou de l'ensemble Et le niveau des compétences techniques et comportementales que vous avez atteint pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve dure une heure et se déroule dans un environnement varié, où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

## PARCOURS DE FORMATION

Pour les formations à la conduite des poids lourds des cours théoriques spécifiques sont prévus.

Connaître les éléments constitutifs de la chaîne cinématique et leurs principes de fonctionnement.

Avoir des connaissances sur l'ensemble des réglementations relatives au transport routier de marchandises et connaître les documents obligatoires.

Connaître les équipements et le principe de fonctionnement des organes essentiels du véhicule et savoir les vérifier.

Connaître et adopter les attitudes élémentaires de sécurité (accès au véhicule, gestes et postures).

Connaître les caractéristiques des autres usagers.

Connaître les principaux facteurs généraux de risque au volant, les facteurs plus spécifiques à la conduite de véhicules lourds et les recommandations à appliquer.

Savoir préparer un trajet longue distance en autonomie.

Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir.

Connaître les aides à la conduite (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation ...).

Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.

